

Michel Bakuzakundi ne sera jamais jugé : il est mort « innocent »

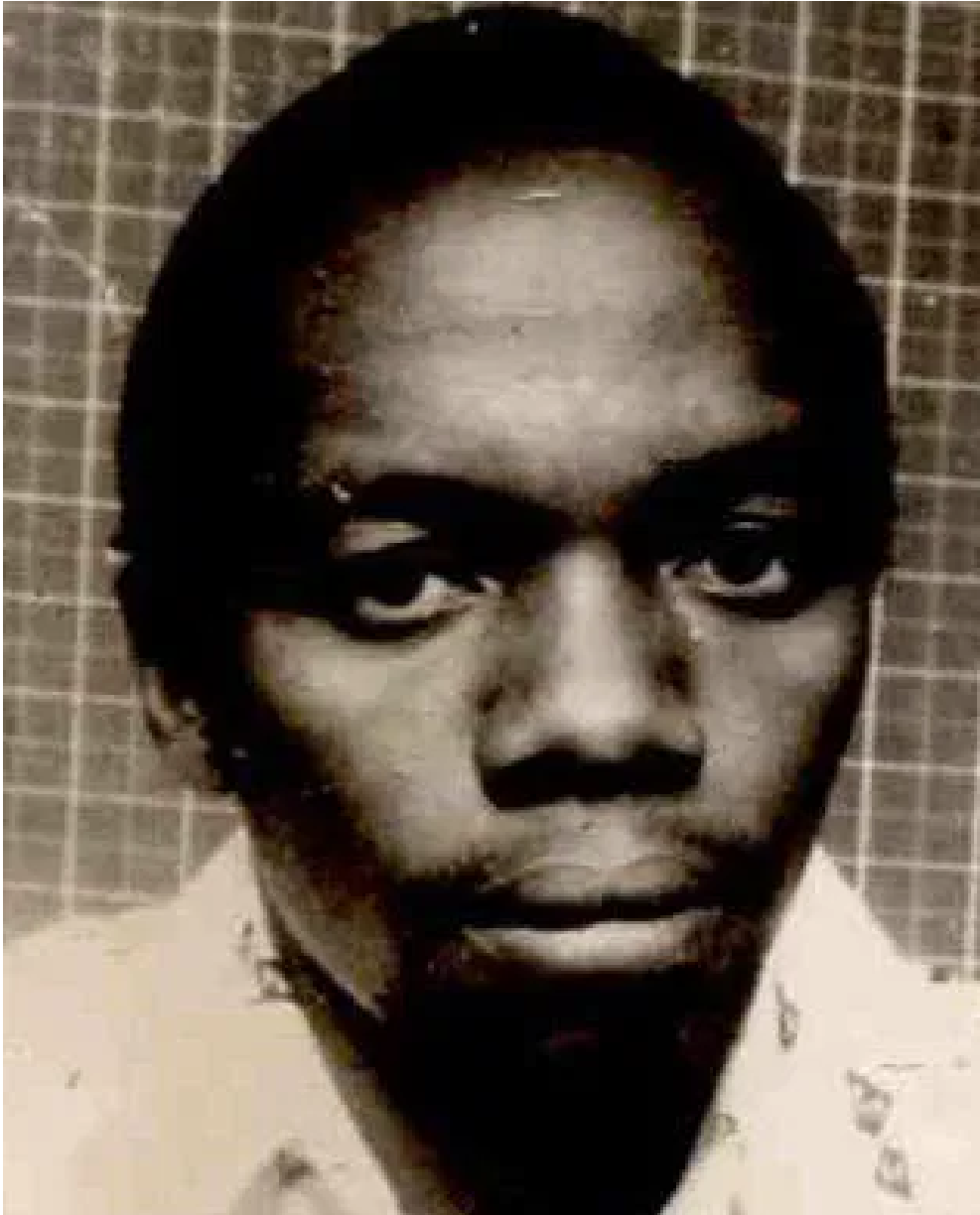
Alain Gauthier

CPCR, 19 juin 2021

Nous avons appris, la semaine dernière que monsieur Michel BAKUZAKUNDI, domicilié au Havre et visé par une plainte du CPCR depuis 2017, serait décédé. Renseignements pris, il serait mort le 8 juin 2021 à l'hôpital Jacques Monot de Montivilliers, près du Havre.

Le 23 novembre 2017, le CPCR avait déposé une plainte contre monsieur Michel BAKUZAKUNDI. Les témoignages recueillis par notre association concernaient des faits qui se seraient produits dans la ville de Kigali, plus précisément dans le quartier de Remera. La plainte avait été déposée auprès des juges du Pôle crimes contre l'Humanité du TGI de Paris.

Au moment de la plainte, monsieur Michel BAKUZAKUNDI aurait été responsable de la pastorale des migrants pour le diocèse du Havre. C'est ce que nous avait révélé le Bulletin diocésain.



Bakuzakundi Michel

Monsieur Michel BAKUZAKUNDI sera décédé avant d'être jugé : il sera donc mort « innocent », comme avant lui monsieur Claver KAMANA, accueilli dans un premier temps par les Religieuses de Saint-Joseph d'Annecy.

Cette disparition d'une personne soupçonnée d'avoir participé au génocide sans avoir été jugée souligne bien ce que nous ne cessons de dénoncer depuis près de 20 ans : la justice française ne dispose pas de moyens suffisants pour organiser des procès dans des délais raisonnables. D'autres personnes visées par des plaintes sont malades ou âgées et il ne serait pas étonnant que certaines meurent avant que la justice n'ait terminé son travail.

Dans son intervention au Mémorial de Gisozi à Kigali, ou dans la conférence de presse qui a suivi, monsieur le Président de la République française a fait des promesses : « poursuivre l'œuvre de justice » en s'engageant « à ce qu'aucune personne soupçonnée de crimes de génocide ne puisse échapper au travail des juges. »

Nous attendons maintenant des décisions concrètes, nous ne pouvons plus nous contenter de vagues promesses. C'est le sens de la lettre que le CPRC a adressée au Président MACRON. Plus le temps passe, plus il sera difficile de faire oeuvre de justice. Pire, le temps perdu ne se rattrapera jamais. C'est ce que vient nous rappeler le décès de monsieur Michel BAKUZAKUNDI.

Alain GAUTHIER, président du CPRC